Article extrait du mensuel Le Cercle de l'Epargne de septembre 2026

RETRAITES : LA GUERRE DES GENERATIONS AURA-T-ELLE LIEU ?

Les retraités ne forment pas un bloc homogène. Leur niveau de vie moyen est aujourd'hui proche de celui de l'ensemble de la population, mais les écarts de revenus et de patrimoine restent considérables. Plutôt que d'opposer les générations, l'effort collectif devrait être apprécié en fonction de la capacité contributive de chacun.

La préparation du projet de loi de finances et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2027 a, une nouvelle fois, replacé les retraites au cœur du débat budgétaire. Comme presque chaque automne depuis 2024, la question de l'indexation des pensions sur l'inflation resurgit. Faut- il maintenir intégralement leur pouvoir d'achat, limiter leur revalorisation, voire demander un effort particulier aux retraités ? À travers ce débat se dessine une interrogation plus large : sommes-nous en train d'installer, en France, une opposition entre les générations ?

Le sujet est d'autant plus sensible que la situation moyenne des retraités s'est considérablement améliorée au cours des dernières décennies. Leur niveau de vie est aujourd'hui voisin de celui de l'ensemble de la population et lui est même légèrement supérieur selon certaines mesures du Conseil d'orientation des retraites. Les retraités détiennent également une part importante du patrimoine des ménages. Rien de très surprenant à cela : le patrimoine est, par définition, le résultat d'une accumulation au fil du temps, issue de l'épargne, du remboursement des emprunts immobiliers et, parfois, des transmissions familiales.

Cette photographie moyenne ne saurait toutefois résumer la réalité des quelque 17 millions de retraités français. Les écarts sont considérables en fonction des carrières professionnelles, du niveau des pensions, de la situation familiale et de la détention ou non d'un logement. Avec une pension moyenne de l'ordre de 1 700 euros par mois, il est difficile de présenter l'ensemble des retraités comme une population privilégiée. Dans une période où les solutions structurelles aux difficultés économiques et budgétaires sont difficiles à mettre en œuvre, la recherche de catégories supposées favorisées peut néanmoins apparaître comme une solution politique commode.

La désindexation, une économie rapide mais non une réforme

La sous-indexation des pensions possède, du point de vue budgétaire, un avantage évident : elle produit des économies rapidement. Le principe consiste à revaloriser les pensions moins vite que les prix, voire à les geler temporairement. Selon l'ampleur de la mesure et les régimes concernés, l'économie peut atteindre plusieurs milliards d'euros, entre 3 et 8 milliards.

L'efficacité comptable est donc incontestable. Son efficacité économique est en revanche beaucoup plus discutable. La désindexation revient à organiser une diminution du pouvoir d'achat des retraités sans agir sur les causes profondes des déséquilibres financiers. Le poids croissant des retraites dans les dépenses publiques est avant tout la conséquence du vieillissement démographique et d'une croissance économique insuffisante. Lorsque le moteur économique fonctionne au ralenti, la progression des dépenses liées à l'âge devient mécaniquement plus difficile à financer.

Le risque est alors de transformer un problème économique en affrontement générationnel.

Les générations du baby-boom sont fréquemment présentées comme ayant bénéficié d'une conjonction exceptionnelle de circonstances favorables : forte croissance, progression des salaires, plein-emploi relatif, accès plus facile à la propriété et montée en puissance des systèmes de retraite. Une partie de ce constat est exacte. Mais il serait réducteur d'en déduire que tous les membres de ces générations ont connu des parcours privilégiés. Les trajectoires professionnelles, familiales et patrimoniales demeurent extrêmement diverses. Surtout, il serait étrange de reprocher rétrospectivement à une génération d'avoir travaillé, produit, épargné et contribué à la richesse nationale dans le cadre des règles qui lui étaient alors proposées.

Un niveau de vie proche de celui de l'ensemble de la population

Les données récentes permettent de mieux cerner la situation. Selon l'INSEE, le niveau de vie médian des retraités s'est établi à 26 830 euros en 2024, soit environ 2 236 euros par mois. Il était ainsi légèrement supérieur au niveau de vie médian de l'ensemble de la population, de 26 740 euros, mais demeurait inférieur à celui des actifs, qui atteignait 29 240 euros. Le niveau de vie médian des retraités représentait donc un peu moins de 92 % de celui des actifs.

L'année 2024 a été favorable aux retraités du fait du calendrier de revalorisation des pensions. Les pensions de base avaient notamment progressé

de 5,3 % au 1er janvier, alors que l'inflation ralentissait. En euros constants, le niveau de vie médian des retraités a augmenté de 3,5 % sur l'année, contre 1,8 % pour l'ensemble de la population.

Il convient néanmoins de ne pas confondre niveau de vie et montant de la pension. Le niveau de vie est calculé à partir de l'ensemble des ressources disponibles du ménage, après prélèvements, rapportées au nombre de personnes qui le composent. Or les ménages de retraités sont, en moyenne, de plus petite taille que ceux des actifs et ont rarement des enfants à charge. Cette caractéristique contribue mécaniquement à rapprocher leur niveau de vie de celui du reste de la population.

Le Conseil d'orientation des retraites estimait ainsi qu'en 2023 le niveau de vie moyen des retraités atteignait 2 473 euros par mois et par unité de consommation, contre 2 468 euros pour l'ensemble de la population. Cette quasi-égalité ne signifie pas que les revenus totaux des ménages retraités soient comparables à ceux des ménages actifs. Ceux-ci restent sensiblement plus élevés. C'est notamment la différence de composition des foyers qui réduit l'écart une fois les revenus rapportés au nombre d'unités de consommation.

La diminution de la pauvreté des personnes âgées, un succès collectif

La France se caractérise par une situation relativement favorable de ses personnes âgées par rapport à de nombreux autres pays. Il faut y voir l'un des succès majeurs de la généralisation des régimes de retraite de base et complémentaires.

Il y a quelques décennies encore, la vieillesse était étroitement associée à la pauvreté. En 1975, plus de deux millions de personnes âgées de plus de 65 ans percevaient le minimum vieillesse. Elles étaient un peu plus de 800 000 en 2024, alors même que le nombre de retraités est passé, dans le même temps, d'environ 5 à 17 millions.

La pauvreté s'est donc progressivement déplacée vers d'autres catégories de la population. Ce résultat ne devrait pas être considéré comme une anomalie qu'il conviendrait de corriger mais comme l'un des acquis de notre système social.

En 2024, 10,4 % des retraités vivaient sous le seuil de pauvreté, contre 15,4 % pour l'ensemble de la population. Ce taux a reculé de 0,7 point en un an, notamment grâce aux revalorisations des pensions, du minimum contributif et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées. Il rejoint désormais celui observé pour l'ensemble des actifs.

Le patrimoine change la comparaison, sans tout expliquer

Toute analyse de la situation des retraités serait cependant incomplète sans prendre en compte leur patrimoine. Celui-ci progresse naturellement avec l'âge. Les ménages âgés ont disposé de plusieurs décennies pour épargner, acquérir leur résidence principale, rembourser leurs emprunts et, éventuellement, bénéficier d'un héritage.

L'immobilier joue un rôle déterminant dans cette accumulation. En 2024, plus de sept ménages sur dix dont la personne de référence avait au moins 70 ans étaient propriétaires de leur résidence principale, contre moins de six sur dix pour l'ensemble des ménages. Parmi ces propriétaires âgés, seule une faible proportion avait encore un emprunt immobilier à rembourser.

Le fait d'être propriétaire de son logement procure un avantage économique réel. Un ménage qui a terminé de rembourser son crédit ne perçoit certes aucun revenu supplémentaire, mais il n'a plus de loyer à acquitter. Lorsque cet avantage est valorisé statistiquement sous la forme d'un « loyer imputé », la situation relative des retraités apparaît plus favorable encore.

Cette approche ne doit pourtant pas conduire à assimiler patrimoine et revenu disponible. Une maison ou un appartement, aussi bien valorisé soit-il, ne finance pas les dépenses courantes tant qu'il n'est pas vendu ou mobilisé. Un retraité peut disposer d'un patrimoine immobilier significatif tout en percevant une pension modeste. Il continue par ailleurs à supporter des dépenses d'entretien, des travaux, des impôts locaux et, avec l'âge, éventuellement le coût de l'adaptation de son logement.

Il n'existe pas un retraité type

Les moyennes nationales masquent enfin de très fortes disparités. La situation d'un ancien cadre bénéficiant d'une pension confortable et d'un important patrimoine financier n'a guère de rapport avec celle d'un ancien indépendant ayant peu cotisé. De même, un couple cumulant deux pensions et propriétaire de son logement dispose d'une capacité financière très différente de celle d'une personne seule, locataire et titulaire d'une petite retraite.

Les femmes âgées sont particulièrement exposées à certaines fragilités. Le montant de leurs pensions porte encore la trace de carrières plus courtes, de périodes d'interruption liées à l'éducation des enfants et d'écarts salariaux plus importants par le passé. Le décès du conjoint peut également entraîner une baisse sensible du niveau de vie, alors même que nombre de

dépenses liées au logement demeurent inchangées.

L'avancée en âge entraîne en outre l'apparition de nouvelles charges. Les dépenses de santé, l'adaptation du domicile, le recours à une aide à domicile ou, à terme, l'hébergement dans un établissement pour personnes dépendantes peuvent représenter des montants considérables. Le patrimoine accumulé durant la vie active sert alors moins à entretenir une consommation confortable qu'à financer les dernières années de vie et, fréquemment, à venir en aide aux enfants ou aux petits-enfants.

La capacité contributive plutôt que l'âge

Dans un pays confronté à un déficit public élevé et au vieillissement de sa population, il n'est évidemment pas illégitime de s'interroger sur la participation des retraités à l'effort de redressement des comptes publics. Compte tenu de leur poids démographique et du montant des dépenses de retraite, les exclure par principe du débat serait difficilement compréhensible.

Mais considérer les retraités comme une catégorie uniforme serait tout aussi contestable.

Une désindexation générale possède l'avantage de la simplicité et du rendement budgétaire immédiat. Elle frappe en revanche de la même manière, en proportion de leur pension, des retraités dont les situations économiques peuvent être très différentes. Une contribution davantage concentrée sur les revenus élevés respecterait mieux le principe de capacité contributive, même si elle serait plus complexe à organiser.

Les retraités bénéficient aujourd'hui, en moyenne, d'un niveau de vie comparable à celui de l'ensemble de la population et disposent d'un patrimoine supérieur. Il faut d'abord y voir le résultat de plusieurs décennies de développement économique, de diffusion de la propriété immobilière et de consolidation du système français de retraite. La forte diminution de la pauvreté des personnes âgées constitue à cet égard une réussite collective.
Ce succès ne transforme pas pour autant les retraités en un bloc de privilégiés.

Entre une personne seule disposant d'une faible pension et un couple cumulant deux retraites confortables, propriétaire de son logement et détenteur d'un patrimoine financier, les capacités contributives sont sans commune mesure. Dans le débat budgétaire, la frontière entre ceux qui peuvent supporter un effort supplémentaire et ceux qui le peuvent difficilement passe donc moins entre les

générations qu'à l'intérieur de chacune d'entre elles.

Opposer les jeunes aux retraités serait dès lors une facilité et probablement une erreur. En matière de redistribution, l'âge compte, mais le revenu, le patrimoine réellement mobilisable et la situation familiale comptent davantage. La recherche de l'équité devrait conduire à raisonner en termes de capacité contributive plutôt qu'à transformer les générations en catégories antagonistes.

LE CHIFFRE CLÉ

10,4 %

C'est la part des retraités vivant sous le seuil de pauvreté en 2024, contre 15,4 % pour l'ensemble de la population.